



CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 23 mars 2009

BUDGET 2009

« Un budget maîtrisé et ambitieux pour l'avenir, sans augmentation d'impôts, sans emprunt : 7,7 millions d'euros dont 2,3 millions d'euros pour les programmes d'investissement. »

Place de l'Hôtel de Ville 07160 LE CHEYLARD
Tél.04 75 29 07 10 Fax 04 75 29 12 00
e-mail : accueil@ville-lecheylard.fr
www.ville-lecheylard.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION de Monsieur le Maire	4
I – EXERCICE 2008	6
➤ COMPTE DE GESTION 2008	
➤ COMPTE ADMINISTRATIF 2008	
II - BUDGET PRIMITIF 2009 et délibérations annexes	9
➤ FONCTIONNEMENT	
➤ INVESTISSEMENT	
III – PLAN D'OCCUPATION DES SOLS	
➤ REVISION SIMPLIFIEE	30
IV – QUESTIONS DIVERSES	31
V – COMMUNICATIONS	35

SEANCE du 23 mars 2009

Date de la convocation : 16 Mars 2009

Nombre de conseillers en exercice : 27

Etaient présents : Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Roger PERRIN, Mme Nathalie MASSON, M. Bernard MOISSON, Mme Pierrette CHANEAC, M. Daniel BERTHIER, Mme Marie-Christine ROURE, M. Jeannot MONTREVEL, Mme Josette MANEVAL, M. Pierre CROS, M. Robert COURTIAL, M. Denis SERRE, M. Gérard CUMIN, Mme Marie-Christine GOYON, M. Olivier FERRAND, , Mme Sophie FONTANEL, , M. Damien GILLES, M. Francis CARLE, M. Jacky BARBISAN, Mlle Marie-Nathalie DONNADIEU, Mme Corinne LAFFONT.

Excusé : M. Philippe AUNAVE.

Procurations :

Mme Geneviève MARION à M. Roger PERRIN
Mme Geneviève LAROCHE à Mme Monique PINET
Mme Karine ARNAUD à M. le Maire,
Mme Nathalie CHAREYRE à Mme Pierrette CHANEAC.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Sophie FONTANEL.

Assistaient également à la séance :

- Jean-Claude BONNET, DGS
- Jean-Pierre SALLES, Services Techniques
- Christophe CHAMBON, Services Techniques

« Mesdames, Messieurs les Adjointes, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous voici réunis, ce soir, pour cet acte fondamental qu'est le vote du BP 2009.

Suite au débat d'orientation budgétaire, et comme celui-ci le montre, les finances de la commune sont très saines et permettent d'aborder sereinement les évolutions, transformations et réformes en cours,

tant au point de vue :

- impositions (produits en dessous des moyennes nationales)
- dette (endettement bien en dessous des moyennes nationales)
- charges de fonctionnement (au dessous des moyennes nationales)
- capacité d'autofinancement (excellent niveau)

et nous verrons l'importance du budget d'investissement cette année, qui entre ainsi dans le cadre des plans de relance, face à la crise que nous traversons.

Nous avons fait le choix ambitieux et efficace de l'investissement, car l'investissement donne du travail aux entreprises, soutient l'emploi et prépare l'avenir.

C'est un budget courageux et maîtrisé. Il anticipe même les travaux à venir.

Son fonctionnement est géré avec rigueur (l'enjeu de la maîtrise des dépenses n'est pas de faire moins, c'est de dégager des moyens pour les besoins qui émergent).

Depuis l'aide aux écoles poursuivies et améliorées jusqu'au CCAS (+ 6 000 € en prévision de difficultés éventuelles), rien n'a été oublié :

- l'éclairage public,
- les études qui déterminent les projets futurs,
- le matériel pour les services techniques,
- le site internet (indispensable outil moderne de communication) ... jusqu'au radar pédagogique et aux défibrillateurs, méthodes modernes de prévention et de thérapeutique,
- la voirie, les bâtiments ne sont pas oubliés, surtout après cet hiver très long,
- le château de La Chèze poursuivra sa rénovation (y compris le mur de soutènement),
- les acquisitions de bâtiments sont également poursuivies ainsi que des améliorations de quartiers (une petite place à Aric),
- l'étude et la mise en route du dossier de Chambaud,
- la fin des travaux de la Place de la Halle, unanimement reconnue,
- la mise en place d'un "pass-foncier" pour aider les jeunes couples à faire construire.

C'est ainsi plus de 2.3 M d'€ d'investissement prévus (dont 445 000 € de "restes à réaliser").

Le budget de la Commune du Cheylard c'est :

- fonctionnement :	4.86 M €
- investissement :	2.89 M €, dont 2,3 M € consacrés aux programmes
<u>au total</u>	<u>7.75 M €</u>

Et pour financer tout ceci :

- *un virement à la section d'investissement de 1.9 M €,*
- *il n'y aura pas d'augmentation d'impôts cette année, ni d'emprunt.*

La gestion exemplaire de ces dernières années et l'augmentation des bases (+ 34 729 €) nous permettent d'assumer la discrète baisse de DGF (- 15 500 €) et de maintenir un confortable autofinancement pour 2010.

Voilà de bonnes nouvelles pour LE CHEYLARD, les Cheylaraises et les Cheylarois.

J'adresse mes remerciements :

- *aux Adjoints, aux membres des commissions,*
- *aux services (DGS, responsables des Services techniques) pour leur professionnalisme,*
- *au Trésorier.*

Je vous remercie.

Nous allons maintenant passer à l'examen de ce budget ».

Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard

Avant d'engager les travaux du Conseil Municipal, **Monsieur le Maire** présente les excuses de Monsieur André BEAL, Trésorier, retenu par d'autres obligations professionnelles.

Dès l'ouverture de la séance, **Madame Corinne LAFONT** souhaite faire une intervention.

Monsieur le Maire précise que l'ordre du jour est fixé et que l'opposition aura son temps de parole en fin de séance.

Monsieur Jacky BARBISAN intervient à son tour et, coupant la parole à Madame l'Adjointe aux finances, souhaite s'exprimer devant le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire lui rappelle également que, l'ordre du jour étant fixé, cette intervention ne pourra être effectuée qu'en fin de séance.

Monsieur Jacky BARBISAN invite alors le groupe de l'opposition à quitter la séance et remet une note à la secrétaire de séance.

En quittant la salle, il déclare: « *Bonjour la démocratie, le roi parle, la cour exécute* ».

Monsieur le Maire affirme qu' « *il est dommage que l'opposition n'assiste pas à ce beau projet de budget, et que la note remise sera normalement lue et commentée en fin de séance et jointe au compte-rendu* ».

I – COMPTE DE GESTION 2008 COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Madame Nathalie MASSON rappelle les résultats figurant au *compte de gestion* (déjà exposés au cours de la séance du 23 février 2009 – Débat d'Orientation Budgétaire) et présente le compte administratif de l'exercice 2008 :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE
Collectivité 200 : COMMUNE DE LE CHEYLARD

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 065 886,57	4 275 531,84	7 341 418,41
Titres de recettes émis (b)	1 944 788,63	3 551 309,42	5 496 098,05
Réductions de titres (c)	5 995,71	25,60	6 021,31
Recettes nettes (d=b-c)	1 938 792,92	3 551 283,82	5 490 076,74
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 065 886,57	4 275 531,84	7 341 418,41
Mandats émis (f)	1 277 440,45	2 511 475,94	3 788 916,39
Annulations de mandats (g)	0,00	460,55	460,55
Dépenses nettes (h=f-g)	1 277 440,45	2 511 015,39	3 788 455,84
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	661 352,47	1 040 268,43	1 701 620,90
(h-d) Déficit	0,00	0,00	0,00

TRESORERIE LE CHEYLARD

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

TABLEAU A14

COMMUNE DE LE CHEYLARD

Page 1

Exercice : 2008

	1 RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2007	2 PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2008	3 RESULTAT DE L'EXERCICE 2008	4 RESULTAT DE CLOTURE DE 2008
I - Budget principal :				
Investissement	-699 515,37	0,00	661 352,47	-38 162,90
Fonctionnement	2 353 109,34	1 416 795,77	1 040 268,43	1 976 582,00
TOTAL I	1 653 593,97	1 416 795,77	1 701 620,90	1 938 419,10
II - Budgets annexes à caractère administratif :				
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00

Colonne 1 : en investissement, solde cumulé de la section d'investissement = comptes budgétaires de la SI figurant en balance d'entrée du présent compte de gestion.
Colonne 2 : en fonctionnement, résultat de fonctionnement = c/11 + c/12 figurant en balance d'entrée du présent compte.
Colonne 3 : résultats dégagés dans les deux premières colonnes du tableau A13.
Colonne 4 : colonne 1 - colonne 2 + colonne 3

COMMUNE DE LE CHEYLARD
COMPTE ADMINISTRATIF €
2008

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Total	
	dép ou déficit	recettes ou exct	dép ou déficit	recettes ou exct	dép ou déficit	recettes ou exct
OPERATION DE LA GESTION	2 511 015,39	3 551 283,82	1 277 440,45	1 938 792,82	3 788 455,84	5 490 076,74
SOLDE DE L'EXERCICE 2008		1 040 268,43	0,00	661 352,47	0,00	1 701 620,90
RESULTAT REPORTE 2007		936 313,57	699 515,37		699 515,37	936 313,57
TOTAL	0,00	1 976 582,00	699 515,37	661 352,47	699 515,37	2 637 934,47
RESULTAT DE CLOTURE	0,00	1 976 582,00	38 162,90	0,00	0,00	1 938 419,10

Restes à réaliser en dépense d'investissement
Restes à réaliser en recette d'investissement

445 700,00

Résultat de clôture d'investissement consolidé	-483 862,90
Affectation au compte 1068	483 862,90
affectation au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté	1 492 719,10

TRESORERIE
5, Rue de la République
01100 LE CHEYLARD
Tel. 04 78 29 07 86
Fax 04 78 29 48 88

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2008 sont rigoureusement identiques.

Le COMPTE de GESTION 2008 du *comptable* est adopté à l'unanimité des votants, soit 22 voix.

[Conformément à la réglementation, **Monsieur le Maire** quitte momentanément la séance, pendant le vote du C.A].

Madame Monique PINET, Premier Adjoint, invite l'assemblée à délibérer, après avoir rappelé la parfaite concordance des comptes du *comptable* et de l'*ordonnateur*.

Le COMPTE ADMINISTRATIF 2008 de l'*ordonnateur* est adopté à l'unanimité des votants, soit 21 voix.

Monsieur le Maire, à son retour, remercie l'assemblée.

Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2008 :

La section de *fonctionnement* enregistre un *excédent* cumulé de : 1 976 582.00

La section d'*investissement* enregistre un *déficit* cumulé de : 38 162.90

"Restes à réaliser" en section d'*investissement*, au 31/12/2008 :
(dépenses et recettes engagées, non réalisées)

- dépenses : 445 700.00
- recettes : 0.00

Résultat de clôture d'*investissement* consolidé : - 483 862.90

☞ affectation proposée de l'*excédent* cumulé de fonctionnement :

Compte 1068 (« *excédent* de fonctionnement capitalisé ») : 483 862.90

Compte 002 (« *excédent* de fonctionnement reporté ») : 1 492 719.10

Soit, TOTAL : 1 976 582.00

L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité des votants, soit 22 voix.

II – BUDGET PRIMITIF 2009

[Rappel : Le débat d'orientation budgétaire (loi d'orientation du 6 février 1992) a été engagé lors de la séance publique du 23 février 2009].

Les documents présentés aux membres du Conseil Municipal reprennent les données du Compte Administratif 2008 (colonnes / partie gauche).

Madame Nathalie MASSON, Adjoint aux Finances, présente :

- les vues d'ensemble par chapitres,
- dépenses et recettes,

des sections de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT.

☞ tableaux ci-après

CHEYL - LE CHEYLARD / COM - BUDGET COMMUNE / 2009

Créances de l'État :

Section : Fonctionnement et investissement; Sens : Dépense et Recette; Ordre / Réel : Réel et Ordre; Budget : COM - BUDGET COMMUNE

Section	Sens	Chapitre	Total prévisionnel	Réalisé N-1	Report	BP
F			8 651 063,68 €	6 062 299,21 €	0,00 €	2 588 764,47 €
	D		4 275 531,84 €	2 511 015,39 €	0,00 €	1 764 516,45 €
		011 - Charges à caractère général	876 303,50 €	757 431,04 €	0,00 €	118 872,46 €
		012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 040 000,00 €	1 029 834,06 €	0,00 €	10 165,94 €
		022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	164 000,00 €	0,00 €	0,00 €	164 000,00 €
		023 - Virement à la section d'investissement	1 385 814,50 €	0,00 €	0,00 €	1 385 814,50 €
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	217 473,84 €	206 808,27 €	0,00 €	10 665,57 €
		65 - Autres charges de gestion courante	489 000,00 €	440 783,19 €	0,00 €	48 216,81 €
		66 - Charges financières	96 000,00 €	78 180,83 €	0,00 €	17 819,17 €
		67 - Charges exceptionnelles	6 940,00 €	0,00 €	0,00 €	6 940,00 €
	R		4 275 531,84 €	3 551 283,82 €	0,00 €	724 248,02 €
			50 000,00 €	70 285,00 €	0,00 €	0,00 €
		002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	936 313,00 €	0,00 €	0,00 €	936 313,00 €
		013 - Atténuations de charges	20 000,00 €	39 314,13 €	0,00 €	0,00 €
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 713,16 €	106 274,62 €	0,00 €	14 438,54 €
		70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	72 500,00 €	99 280,08 €	0,00 €	0,00 €
		73 - Impôts et taxes	2 205 401,00 €	2 222 394,82 €	0,00 €	0,00 €
		74 - Dotations, subventions et participations	733 844,00 €	805 282,86 €	0,00 €	0,00 €
		75 - Autres produits de gestion courante	50 000,00 €	100 554,53 €	0,00 €	0,00 €
		76 - Produits financiers	0,00 €	64,26 €	0,00 €	0,00 €
		77 - Produits exceptionnels	88 760,68 €	105 823,52 €	0,00 €	0,00 €

Section	Sens	Chapitre	Total prévisionnel	Réalisé N-1	Report	BP
			6 131 773,14 €	3 216 233,37 €	445 700,00 €	2 470 839,77 €
	D		3 065 886,57 €	1 277 440,45 €	445 700,00 €	1 342 746,12 €
		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	898 515,00 €	0,00 €	0,00 €	898 515,00 €
		020 - Dépenses imprévues (investissement)	180 387,00 €	0,00 €	0,00 €	180 387,00 €
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 713,16 €	106 274,62 €	0,00 €	14 438,54 €
		041 - Opérations patrimoniales	7 971,41 €	7 971,39 €	0,00 €	0,02 €
		16 - Emprunts et dettes assimilées	220 000,00 €	163 435,30 €	0,00 €	56 564,70 €
		204 - Subventions d'équipement versées	105 000,00 €	0,00 €	0,00 €	105 000,00 €
		20 - Immobilisations incorporelles	35 034,00 €	34 854,81 €	0,00 €	179,19 €
		21 - Immobilisations corporelles	714 500,00 €	430 901,21 €	73 400,00 €	210 198,79 €
		23 - Immobilisations en cours	1 002 766,00 €	531 903,12 €	372 300,00 €	0,00 €
	R		3 065 886,57 €	1 938 792,92 €	0,00 €	1 127 093,65 €
		021 - Virement de la section de fonctionnement	1 385 814,50 €	0,00 €	0,00 €	1 385 814,50 €
		024 - Produits de cessions	-88 760,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	217 473,84 €	206 808,27 €	0,00 €	10 665,57 €
		041 - Opérations patrimoniales	7 260,41 €	7 971,39 €	0,00 €	0,00 €
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 541 795,00 €	1 605 600,77 €	0,00 €	0,00 €
		13 - Subventions d'investissement reçues	0,00 €	112 074,78 €	0,00 €	0,00 €
		23 - Immobilisations en cours	303,50 €	303,50 €	0,00 €	0,00 €
		27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	5 836,21 €	0,00 €	0,00 €
	Total dépense		7 341 418,41 €	3 788 455,84 €	445 700,00 €	3 107 363,57 €
	Total recette		7 341 418,41 €	5 400 076,74 €	0,00 €	1 612 713,17 €

[Une modification a été apportée par rapport au projet annexé à la convocation, eu égard à la prise en compte de nouveaux éléments parvenus depuis concernant le "Pass Foncier"].

- art. 6574 "subventions" : + 20 000 €
- art. 022 "dépenses imprévues" : - 20 000 €

☞ Voir explications au chapitre des "questions diverses"
du présent compte rendu, chapitre IV-1

[Rappel :

- le budget des communes de moins de 10 000 habitants est voté par nature,
- en règle générale, le niveau de vote retenu par les collectivités est le chapitre,
- le budget de la commune est l'acte par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'exercice budgétaire (1^{er} janvier au 31 décembre), ce qui constitue un acte fondamental de la gestion communale, car c'est à travers lui que se concrétisent les choix et les orientations des élus municipaux].



DELIBERATIONS ANNEXES / INFORMATIONS

PRINCIPAUX COMMENTAIRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2009

Procédure Lotissement la Borne / Société Saint Agrévoise

La CARPA (*caisse autonome de règlement pécuniaire des avocats*) a adressé récemment à la commune un chèque de 43 723.01 € afin de permettre à cette dernière d'exécuter les travaux suite à la défaillance du promoteur.

Cette somme est inscrite en dépenses de fonctionnement à l'article 605 ainsi qu'en recettes à l'article 704.

Fournitures de voirie

La provision est révisée à la hausse pour tenir compte de l'incidence des intempéries nombreuses de cet hiver.

Fournitures scolaires

[Rappel : la prise en charge partielle, par le budget communal, des fournitures scolaires a été instaurée par délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 1986].

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, soit 22 voix,

DECIDE de fixer cette prise en charge, à partir de 2008 à hauteur de **44,50 €** par élève et par an, pour les élèves appartenant à des familles dont la résidence est située sur le territoire de la commune du CHEYLARD.

Pour mémoire : - 40 € en 2006,
- 42 € en 2007
- 43.50 € en 2008

[Ces mesures s'appliquent uniquement aux écoles maternelles et primaires publiques de la commune, - le contrat d'association établi avec l'Ecole Saint-François-Régis incluant les « fournitures scolaires »].

Au cours de la présentation de la *section de fonctionnement*, et aux fins de transparence, **Monsieur le Maire** demande à **Madame Nathalie MASSON** et **Madame Monique PINET** d'apporter des précisions concernant les dépenses inscrites au titre des "frais de publications / annonces et insertion", plus particulièrement :

- cartes des *rendez-vous culturels* – établis chaque semestre pour 3 500 cartes (0.30 € la carte),
- nouveaux plans de la ville + pochettes (dépense ponctuelle en 2008) : 5 000 plans (0.93 € l'unité),
- bulletin municipal de janvier 2008 : 4 822.34 €, soit 2.29 l'unité
- bulletin municipal de juillet 2008 : 11 949.93 € pour 2 100 bulletins, soit 5.69 l'unité, sachant que le bulletin de juillet est beaucoup plus volumineux que celui de janvier puisqu'il comprend les rapports des nombreuses associations (janvier 2008 = 44 pages, juillet 2008 = 76 pages),
- un supplément de publicité, se rapportant à l'exercice 2007, a fait l'objet d'une facturation sur l'exercice 2008.

S'agissant du bulletin municipal, **Madame Monique PINET** précise, qu'après avoir interrogé le prestataire, ce dernier lui a confirmé que le recours au papier recyclé reviendrait finalement plus cher à la Collectivité. Elle considère, en outre, qu'il n'est pas possible de revenir en arrière pour la qualité de ce bulletin. D'autant que les communes voisines de St Martin de Valamas et de Mariac ont adopté les mêmes types de publication et recueillent également la satisfaction générale.

Tableau du personnel

Conformément à la réglementation (lors de l'établissement du budget de l'exercice), le *tableau du personnel communal* est présenté à l'assemblée (état au 1^{er} janvier 2009) :

GRADES Répartis par filières	Effectifs pourvus (au 01.01.2009)
---------------------------------	--------------------------------------

FILIERE ADMINISTRATIVE

Directeur général des services	1
Rédacteur	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	0

Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1
Sous-total	4

(dont 1 à temps partiel)

FILIERE TECHNIQUE

Technicien territorial principal	1
Agent de maîtrise principal	1
Agents de maîtrise	2
Adjoint techniques principaux de 1 ^{ère} classe	3
Adjoint techniques principaux de 2 ^{ème} classe	3
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	0
Adjointes techniques de 2 ^{ème} classe	10
Sous-total	20

(dont 1 à ½ temps)

L'effectif de la filière technique comprend :

- l'équipe technique (voirie / travaux) = 14
- les agents affectés à l'entretien quotidien des locaux = 6.

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Agent spécialisé 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1
Agent spécialisé 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1
Agents spécialisés principaux de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1'
Sous-Total	3

(dont 1 à temps partiel)

POLICE MUNICIPALE

Gardien	1
Sous-total	1

TOTAL	28
--------------	-----------

[Il convient d'ajouter à l'effectif titulaire quelques agents contractuels, recrutés pour assurer des services spécifiques et faire face à des vacances d'emplois temporaires (cantine, garderie, entretien des bâtiments et services techniques en période estivale)].

Le total général (avec prise en compte des non-titulaires,) s'élève, au 1^{er} janvier 2009, à 30 agents.

Le tableau du personnel communal n'enregistre pas de profond changement et évolue dans le respect des règles statutaires. La *polyvalence* des agents est fréquente eu égard à la strate de la population à laquelle appartient la commune du Cheylard.

Indemnités pour le Gardiennage des Edifices Religieux

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

DECIDE de fixer l'indemnité annuelle pour le gardiennage des édifices religieux à **468,15 €**, au vu des nouveaux montants réglementaires.

Subvention au C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Monsieur le Maire expose qu'un réajustement est proposé par rapport à l'exercice précédent (23 000 €) et invite le Conseil Municipal à décider l'octroi d'une aide de 29 000 € au titre de l'exercice 2009.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

FIXE à 29 000 € l'aide réservée au C.C.A.S. de la Commune du Cheylard, au titre de l'exercice 2009.

Madame Marie-Christine ROURE précise que la subvention allouée au CCAS cette année tient compte de la conjoncture actuelle et de la poursuite des diverses actions engagées.

Monsieur le Maire ajoute que l'augmentation du crédit constituera une marge de manœuvre supplémentaire dans l'hypothèse de difficultés nouvelles.

Subvention au C.A.S. du personnel (Comité d'Action Sociale)

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

DECIDE de procéder au versement d'une subvention au C.A.S. du personnel communal de **6 500 €**, au titre de l'exercice 2009.

La subvention au *Comité d'Action Sociale* du personnel (maintenue à 6 000 € depuis plusieurs années) est portée à 6 500 € pour tenir compte de l'augmentation de l'assiette des cotisations (prise en compte des nouvelles titularisations).

Subvention au Comité des Fêtes

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

DECIDE d'attribuer une subvention de **15 000 €** au *Comité des Fêtes* du Cheylard, pour l'organisation et le déroulement de diverses animations et manifestations culturelles au cours de l'exercice 2009.

Le montant de la subvention annuelle est inchangée (15 000 €).

Madame Pierrette CHANEAC souligne l'excellent travail fourni par l'équipe de bénévoles et la très forte implication de la présidente, Mme Simone PHILIBERT.

« *Le comité des fêtes est très bien géré* ».

Subvention à l'école Saint-François Régis
CONTRAT D'ASSOCIATION

[Rappel :

Le Conseil Municipal, par délibération du 29 juin 2000, a approuvé l'établissement d'un CONTRAT D'ASSOCIATION avec l'école privée Saint-François-Régis (transformation de "contrat simple" en "contrat d'association").

Les avantages consentis par une commune ne peuvent être supérieurs à ceux accordés pour l'école publique ; la commune doit se référer, pour l'évaluation des dépenses qu'elle prend en charge, au coût moyen d'un élève des classes de même nature de l'école publique qu'elle gère (dépenses de fonctionnement).

Le montant de la participation communale est calculé à partir des effectifs cheylarois].

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants,

CONSIDERANT les clauses du *Contrat d'Association* établi à la date du 1^{er} septembre 2000,

DECIDE d'attribuer à l'école Saint-François-Régis une aide de **80 648.36 €** au titre de l'exercice budgétaire 2009, au vu des effectifs pris en compte à la rentrée scolaire de septembre 2008, soit :

* maternelle	40 élèves x	1 203.93	=	48 157.20 €
* primaire	52 élèves x	624.83	=	<u>32 491.16 €</u>
				<u>80 648.36 €</u>

[**Rappel** : dans l'hypothèse d'un solde éventuel, celui-ci est régularisé lors de l'adoption des *décisions modificatives* de fin d'année ou au début de l'exercice suivant].

A NOTER particulièrement
dans les dépenses de fonctionnement :

- | | |
|---|-------------|
| • DEPENSES IMPREVUES :
C/022 | 120 000 € |
| • VIREMENT à LA SECTION D'INVESTISSEMENT :
C/023 | 1 953 794 € |
| • CONTINGENT SDIS / INCENDIE :
C/65 | 120 406 € |
| • ECOLE DEPARTEMENTALE de MUSIQUE et de
DANSE de l'ARDECHE (E.D.M.D.A.)
C/011 | 31 555 € |

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2009

Le revenu des immeubles tient compte, dorénavant, du versement de la participation régionale concernant la mise à disposition de l'internat pour le Lycée, situé à l'école primaire publique :

loyer annuel forfaitaire de 42 383 € jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2 018.

Impôts directs

L'état de notification fiscale 2009 établi et transmis par les *services fiscaux de l'Ardèche* ("état 1259"), est présenté et commenté à l'assemblée (un exemplaire était joint à la convocation) :

Produit fiscal "à taux constants" pour 2009

Désignation	Taux d'imposition 2008	Bases d'imposition notifiées 2009	Produit fiscal à taux constants 2009
Taxe d'habitation (TH)	13.37	3 250 000	434 525
Foncier bâti (FB)	18.80	3 458 000	650 104
Foncier non bâti (FNB)	80.65	11 000	8 872
		TOTAL	1 093 501

Les *allocations compensatrices* allouées par l'Etat, pour l'exercice 2009, s'élèvent à : 104 310 €.

Propositions soumises à l'approbation du Conseil Municipal TAUX INCHANGES pour l'équilibre du Budget 2009 :

Désignation	Taux d'imposition	Bases d'imposition	Produit correspondant
Taxe d'habitation (TH)	13.37	3 250 000	434 525
Foncier bâti (FB)	18.80	3 458 000	650 104
Foncier non bâti (FNB)	80.65	11 000	8 872
		TOTAL	1 093 501

(Pour mémoire : suite à la création de la Communauté de Communes en 2003, la "taxe professionnelle unique" (T.P.U.) a été instituée au bénéfice de la C.C.P.C.]

Compte tenu des volumes d'investissement programmés pour 2009 et des options d'équilibre retenues en section de fonctionnement, la proposition de la *commission des finances* formulée au Conseil Municipal consiste donc à maintenir les taux de l'exercice précédent :

› Taxe d'habitation :	13.37 %	taux inchangé
› Taxe foncière (foncier bâti)	18.80 %	taux inchangé
› Taxe foncière (foncier non bâti)	80.65 %	taux inchangé

La notification des bases transmis par les services de l'Etat laisse apparaître (sans augmentation du taux des impôts) un produit attendu de 1 093 501 €, soit une augmentation de 34 729 € par rapport au montant 2008.

☞ rappel : la TAXE FONCIERE (sur les propriétés bâties) n'enregistre pas de hausse pour la 17^{ème} année consécutive (depuis 1993), une première baisse ayant même été engagée en 2003 (de 22.21% à 19.99 %) et une seconde en 2007 (de 19.99% à 18.80 %).

Le vote des impôts – élément majeur du budget primitif – interviendra lorsque les deux sections du projet du BUDGET 2009 auront été présentées à l'assemblée.

Comme rappelé en début de séance, les sections de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT 2009 seront soumises au vote de l'assemblée, au niveau des chapitres budgétaires (cf. les vues d'ensemble reproduites ci-avant).



A NOTER particulièrement
dans les recettes de fonctionnement

▶ Excédent antérieur reporté C/002	1 492 719.00 €
▶ Travaux en régie C/042	100 000.00 €
▶ Attribution de compensation (suite à la création de la Communauté de Communes à <i>taxe professionnelle unique</i> (TPU) C/73	1 124 448.00 €
▶ Dotation forfaitaire, versée par l'Etat : (en 2008 = 617 074 €) C/74	601 622.00 € (soit – 15 452 € / 2008)

INVESTISSEMENT 2009

[Avec reprise des "restes à réaliser" (RAR) = "crédits de report" au 31.12.2008].

Madame Nathalie MASSON présente le détail des opérations d'investissement projetées en 2009 ; celles-ci s'élèvent à la somme de **2 333 000 €** (1 752 000 € en 2008) et sont ainsi réparties :

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (études)	95 000.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles (acquisitions)	511 200.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours (travaux)	1 726 800.00 €
TOTAL		2 333 000.00 €

Liste des programmes de la section d'investissement (avec les « R.A.R.») :

117 - ECLAIRAGE PUBLIC	203 700,00 €
132 - ETUDES BATIMENTS ET AMENAGEMENT	80 000,00 €
167 - ACQUISITIONS MOBILIERS ET MATERIELS	190 200,00 €
180 - TRAVAUX BATIMENTS/DIVERS	117 100,00 €
181 - TRAVAUX VOIRIE/DIVERS	290 000,00 €
182 - CHATEAU LA CHEZE	126 000,00 €
189 - ACQUISITIONS BATIMENTS	250 000,00 €
193 - ACQUISITIONS TERRAINS	75 000,00 €
260 - AMENAGT LOCAUX ANCIENNE GARE	80 000,00 €
262 - AMENAGT CAMPING CHAMBAUD	136 000,00 €
263 - AMENAGT HAUT VIEILLE VILLE	120 000,00 €
265 - AMENAGT ANCIEN COUVENT ST JOSEPH	500 000,00 €
267 - TRAVERSEE PLACE DU SERRE	150 000,00 €
268 - AMENAGT GIRATOIRE LA PALISSE	<u>15 000,00 €</u>
TOTAL	2 333 000,00 €

A souligner :

- › dans les "*acquisitions de matériels*" :
 - un nouveau camion nacelle

- › dans les "*bâtiments divers*" :
 - remplacement de fenêtres à l'école maternelle
 - remise à neuf du sol de la salle de gymnastique de l'école primaire
 - rénovation chaufferie des écoles

- › dans les "*réfections de chaussée*" :
 - route de st Jean Roure
 - montée de La Gare (partie située entre l'ex-voie CFD et la RD 578)
 - parking cimetière des Combes
 - chemin du Bouchet (enrochement).

Monsieur Jeannot MONTREVEL indique à l'assemblée que le Syndicat Eyrieux Clair doit prochainement se positionner, soit pour son maintien dans les locaux actuels (en face de l'Hôtel de ville, rue de la Pize), soit dans le local communal de l'ancienne gare CFD. Aussi, il est prévu de poursuivre l'aménagement intérieur de ce local à toutes fins utiles.

Concernant le programme *baignade et camping de Chambaud*, **Monsieur le délégué Pierre CROS** souligne qu'il s'agit de la mise en route d'un programme pluri-annuel.

Monsieur le Maire déclare : « *On renouvelle et on poursuit les équipements. Le budget le permet.* »

REHABILITATION ANCIENNE CHAPELLE du COUVENT

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal qu'une consultation / *procédure adaptée* a été lancée pour les travaux de la chapelle de l'ancien couvent St Joseph en salle de manifestations culturelles.

Suite aux récentes modifications intervenues dans le Code des Marchés Publics, en ce qui concerne le seuil de *procédure adaptée* (porté de 206 000 à 5 150 000 € HT pour les marchés de travaux), le Conseil Municipal doit néanmoins délibérer pour autoriser le Maire à signer les marchés de travaux (suite à la *commission d'ouverture des plis* du 18 mars dernier) :

LOT N°	Désignation du lot	ATTRIBUTAIRE	MONTANT DU MARCHÉ HT	MONTANT DU MARCHÉ TTC
1	Démolitions-	Entreprise SINZ	40 854.50	48 861.98

	gros œuvre	Lamastre		
2	Ossatures et habillages bois- menuiseries bois-parquet	Entreprise MARTIN Frères St Michel d'Aurance	79 593.61	95 193.96
3	Plâtrerie- isolation-faux plafonds	Entreprise SOCEBAT Le Cheylard	28 406.04	33 973.62
4	Serrurerie- métallerie	Entreprise CHARRIER Le Cheylard	5 662.29	6 772.09
5	Electricité courants faibles	Entreprise E.G.B.I. Le Cheylard	33 430.26	39 982.59
6	Eclairage scénique et sonorisation	Entreprise CONCERT SYSTEMES St Clair du Rhône (38)	48 596.00	58 120.82
7	Chauffage- ventilation	Entreprise PAROT CLAUZIER Le Cheylard	46 277.00	55 323.37
8	Plomberie- sanitaires	Entreprise PAROT CLAUZIER Le Cheylard	3 675.00	4 395.30
9	Revêtement de sol PVC	Entreprise SOCEBAT Le Cheylard	1 205.90	1 442.26
10	Peinture- revêtements muraux	Entreprise SOCEBAT Le Cheylard	16 718.78	19 995.66
11	Toiles tendues et stores occultants	Entreprise JEFTIC Marseille (13)	21 300.00	25 474.80
12	Monte- personnes *	A.D.S. Mornant (69)	15 500.00	16 352.50
TOTAL			341 219.38	405 888.95

[* TVA à 5.5 % pour le lot 12]

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer les marchés correspondants.

Monsieur le Maire souligne l'importance de ce chantier pour les entreprises locales, les lots ayant été attribués à celles-ci, pour la plupart.

Madame Monique PINET rappelle que, dans le cadre des travaux de réaménagement de la chapelle, la *Compagnie Janvier* sera hébergée sur la commune de Mariac suite à un étroit partenariat avec les représentants de cette collectivité. Elle remercie les élus de Mariac.

Monsieur le Maire se réjouit de cette parfaite entente intervenue avec les membres de la Compagnie et les élus de la commune voisine, par l'intermédiaire des élus et responsables communaux du Cheylard.

RESEAU de CHALEUR

Monsieur Bernard MOISSON rappelle brièvement les caractéristiques de l'opération de construction de la chaufferie et du réseau de chaleur bois-énergie ainsi que les résultats de l'étude de faisabilité technico-économique réalisée par le cabinet GIRUS (réactualisée début février 2009 et présentée le 24 février 2009 aux principaux consommateurs susceptibles d'être raccordés au réseau de chaleur).

Compte-tenu du montant et de l'importance de l'opération, il est envisagé de recourir à la gestion déléguée pour la construction des ouvrages et l'exploitation du service de distribution de chaleur, notamment par délégation de service public.

Pour y parvenir, il est nécessaire de mandater un cabinet pour accompagner la commune et réaliser une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les plans technique, économique et juridique afin de sécuriser la procédure, notamment sur les aspects suivants :

- la définition du type et des modalités de gestion déléguée,
- les étapes de la procédure,
- la durée du contrat,
- le périmètre,
- la qualité de service,
- l'estimation des prix de vente de chaleur,
- les conditions d'approvisionnement,
- les responsabilités de chaque partie,
- les assurances.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de mandater un *assistant à maîtrise d'ouvrage* (A.M.O.) pour accompagner la commune dans le choix et le déroulement de la procédure du mode de gestion approprié pour la construction des ouvrages et l'exploitation du service de distribution de chaleur,

DÉCIDE d'engager la passation de ce marché public de service par *procédure adaptée* dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics.

RESEAUX EAUX PLUVIALES

La *Communauté de Communes du Pays du Cheylard*, de par ses compétences "eau potable" et "assainissement", va lancer une opération de réseaux humides sur les tronçons Chabannes-Place du Serre-Jagornac-Libération.

Dans le cadre de cette programmation, il est prévu de réaliser la réfection du réseau eaux pluviales.

Or, la compétence d'un réseau d'eaux pluviales est communale. Afin de simplifier la gestion de l'opération, il est souhaitable de centraliser la maîtrise d'ouvrage sur une seule collectivité, à savoir la CCPC. A cette fin, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage doit être signée entre la commune et la CCPC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la délégation de maîtrise d'ouvrage à la CCPC (réseaux eaux pluviales) dans le cadre de l'opération Chabannes-Place du Serre-Jagornac-Libération,

AUTORISE le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage qui s'y rapporte.

Cette délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes s'inscrit dans une démarche rationnelle et de simplification.

Monsieur le Maire ajoute que la réfection des réseaux est un préalable obligatoire avant d'entreprendre le réaménagement de la Place du Serre / Avenue de Chabannes.

A NOTER particulièrement
dans la section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
DEPENSES IMPREVUES C/020	140 000.00 €
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT auprès du DEPARTEMENT (participation 2009 au titre de la Nouvelle Traversée / 3 ^{ème} et dernier acompte C/20	80 000.00€
FONDS DE CONCOURS à la CCPC (Travaux d'assainissement "Le Bouchet") C/20	25 000.00 €
TRAVAUX EN REGIE C/040	100 000.00 €
RESTES A REALISER EN DEPENSES au 31.12.2008	445 700.00 €
RECETTES	
VIREMENT de la SECTION de FONCTIONNEMENT * C/021	1 953 794.00 €
EXCEDENT de FONCTIONNEMENT CAPITALISE * C/10	483 862.90.00 €
F.C.-T.V.A. ** (sur dépenses d'investissement réalisées en N-2) C/10	175 000.00 €
RESTES à REALISER en RECETTES au 31.12.2008	0.00 €

* à souligner :
le potentiel majeur d'autofinancement de la commune

**** Fonds de compensation pour la TVA**

Le DGS expose que le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au **fonds de compensation pour la TVA** (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Considérant l'intérêt de s'inscrire dans cette démarche,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante avec les services de l'Etat.



Le projet de budget 2009 ayant été intégralement présenté à l'assemblée, celle-ci est invitée à délibérer :

**Les sections de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT
(y compris la fixation des taux d'imposition)
sont adoptées, à l'unanimité des votants, soit 22 voix.**

(BUDGET VOTE PAR CHAPITRES)

BALANCE GENERALE DU BUDGET 2009		
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 863 630.00	4 863 630.00
INVESTISSEMENT	2 889 913.00	2 889 913.00
TOTAL	7 753 543.00	7 753 543.00

Monsieur le Maire remercie les élus qui ont œuvré pour la préparation de ce budget et notamment Madame Nathalie MASSON, Adjointe aux finances, ainsi que le Directeur Général des Services et les responsables des Services Techniques pour leur implication dans cette nouvelle étape budgétaire.

Il adresse également ses remerciements à Monsieur le Trésorier qui a également apporté sa participation.

« Il s'agit d'un excellent budget 2009 avec une trésorerie très confortable ».

III – REVISION SIMPLIFIEE du PLAN d'OCCUPATION des SOLS

Monsieur Jeannot MONTREVEL expose aux membres du Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'engager une nouvelle procédure de *révision simplifiée* du plan d'occupation des sols.

« La commune envisage l'étude d'aménagement de la zone de "Coste Essuyte". Il y aurait lieu de faire évoluer la zone mitoyenne (zone naturelle NB) en zone NAb (Zone d'Urbanisation future) en vue d'une extension cohérente de l'urbanisation, afin de répondre aux besoins des Cheylarois. »

Il s'agit de transformer ladite zone en zone NAb, zone définie dans le rapport de présentation comme peu ou pas équipée, destinée à une urbanisation future, à vocation principale d'habitat, pendant la durée du POS, afin que son règlement soit en cohérence avec les besoins à satisfaire.

Ce changement relève de la procédure de *révision simplifiée* en application du Code de l'Urbanisme.

Il convient donc de délibérer afin :

- de prescrire la révision simplifiée du POS conformément aux articles L. 123-13 et L. 123-19, aux articles R 123-1 et suivants du Code de l'Urbanisme
- de lancer la concertation prévue à l'article L 300-2 du même code, sur le projet et ses incidences sur le POS.

ACCORD UNANIME du CONSEIL MUNICIPAL

Caractéristiques de cette *révision simplifiée* :

- 1) nombre de constructions réalisables : 40
- 2) zone destinée à une urbanisation future à vocation d'habitat et cela impose la réalisation de voies et de réseaux publics traversant des propriétés privées (qui nécessitera des "*emplacements réservés*")
- 3) le nouveau classement permettra aux propriétaires une meilleure faisabilité pour la réalisation des accès.

[La *révision simplifiée* du POS est possible jusqu'au 31 décembre 2009. Ensuite, pour d'autres procédures, il sera nécessaire de transformer le POS en PLU (Plan Local d'Urbanisme) et cela pourra demander plusieurs années (3/4ans).

IV – QUESTIONS DIVERSES

1 – "Pass-foncier" - mise en œuvre

Le *Plan gouvernemental de cohésion sociale* et une politique volontariste d'aide en faveur du développement de l'offre « Habitat » créent sur le territoire de la commune un contexte d'autant plus favorable à l'instauration d'une meilleure réponse aux besoins en logement des ménages et plus particulièrement des familles que des terrains viabilisés permettent de nouvelles constructions sur le territoire communal.

Les partenaires sociaux ont souhaité mobiliser le *1% Logement* pour accompagner et renforcer les dispositifs existants d'aide à l'accession par une aide à l'acquisition différée du foncier. Dans ce but, ils ont créé le dispositif dénommé « PASS-FONCIER® » qui permet aux accédants, répondant à certaines conditions, de différer l'achat d'une fraction du logement acquis, représentative du prix du terrain d'assiette.
(Convention signée avec l'Etat).

La mise en œuvre de cette procédure permet aux jeunes ménages bénéficiaires de profiter des avantages suivants :

- une TVA à taux réduit (5.5% au lieu de 19.6 %),
- une majoration du montant du "prêt à taux zéro" (30 000 € pour la zone "C"),
- une aide de la commune de 3 000 ou 4 000 euros selon la situation de famille.

Au vu de ces éléments, il est proposé de prévoir, dans le budget 2009, l'octroi de cinq subventions dans les conditions ci-après :

- un montant de 3 000 € si le nombre d'occupants du logement est inférieur ou égal à 3,
- un montant de 4 000 € si le nombre d'occupants du logement est supérieur ou égal à 4.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'AUTORISER le maire à signer une convention avec le CILAR (COMITE INTERPROFESSIONNEL DU LOGEMENT ANNONAY – ROMANS), organisme gestionnaire du *1% Logement*, dont le siège social est situé à ANNONAY,

D'INSTRUIRE, en liaison avec le CILAR, les dossiers qui lui seront présentés par les jeunes ménages bénéficiaires.

[Si le nombre de dossiers présentés était supérieur au nombre de subventions ouvertes, les dossiers seraient classés par ordre de préférence de la manière suivante :

1. ménages dont un des membres souhaite s'installer sur la commune pour des raisons familiales ;
2. ménages dont l'un des membres travaille sur le territoire communal.

Dans tous les cas, la préférence sera donnée aux ménages chargés d'enfants].

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré dernièrement les responsables de l'entreprise RAMPA concernant le *lotissement de Noirois*. La mise en œuvre du "pass-foncier" devrait permettre de débloquer la situation des 5 lots prévus dans ce lotissement.

2 - Dossier de la *nouvelle traversée* / régularisation foncière avec le Département

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les cessions de terrains au Département de l'Ardèche peuvent maintenant être régularisées.

Les services du Conseil Général ont adressé pour signature *l'acte administratif* correspondant :

Référence cadastrale	Lieu-dit	Surface m2	Acquisition N°	Emprise m2
AC 469	La Borne	44 601	526	4 492
AH 19	Saunier	485	19	485
Total en m2				4 977

INDEMNITES :

- indemnité principale

Emprise : 157.16 € x 485.00 m2 76 222.60 €
 3.82 € x 4 492.00 m2 17 159.44 €
Total indemnité principale : **93 382.04 €**

- indemnité de réemploi

10 000.00 € x 15.00 % =	1 500.00 €
5 000.00 € x 20.00 % =	1 000.00 €
78 382.04 € x 10.00 % =	7 838.20 €
Total indemnité de réemploi :	10 338.20 €

Total général : 103 720.24 €
arrondi à : 103 800.00 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE l'acte administratif tel qu'il lui a été présenté,

AUTORISE le Maire ou son représentant à le signer.

Dans le prolongement de cette cession, les services du Département et de la Commune finaliseront la régularisation du dossier.

3 – ACQUISITION FONCIERE (M. Dominique ROUX) / Aménagement Place d'Arlic

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain (viabilisée) appartenant à M. ROUX Dominique, eu égard à l'accord intervenu avec l'intéressé :

PARCELLE	SUPERFICIE	PRIX / m2	MONTANT
AE 174 (partie)	288 m2	50 €	14 400 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'acquisition de la parcelle AE 174 (partie) appartenant à M. Dominique ROUX, pour un montant de 14 400 € (288 m2 x 50 €),

PRECISE

- que la surface cédée est déterminée par le document d'arpentage réalisé par le géomètre,
- que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Cet achat permet de poursuivre la politique d'aménagement des quartiers du Cheylard ; pour ce projet, il s'agit de l'aménagement d'une place au cœur du quartier d'Arlic.

4 – TOUR DE GARDE DES URNES –
ELECTIONS EUROPEENNES du 7 JUIN 2009

En prévision du scrutin des élections européennes du dimanche 7 juin 2009, le *tour de garde des urnes* est établi au cours de la présente séance du Conseil Municipal.



V – COMMUNICATIONS

1 – TRES HAUT DEBIT

Monsieur Daniel Berthier rappelle la rencontre du 26 février 2009 qui a réuni, en Mairie du Cheylard, les industriels locaux ainsi que les responsables techniques et commerciaux de France Telecom.

Les principaux bassins d'emploi de l'Ardèche sont aujourd'hui maillés en *fibre optique*. C'est notamment le cas pour celui du Cheylard (une desserte passant par la vallée de l'Eyrieux et l'autre par Lamastre-Tournon, avec une antenne sur Arcens).

[Concernant le canton, 4 communes sont encore insuffisamment desservies :

- LE CHAMBON
- MARIAC
- ST ANDEOL DE FOURCHADES
- ST JULIEN LABROUSSE.]

Par contre, la solution "NRAZO" peut être une alternative pour ces communes. (Au-delà de 6 km de distance par rapport au central, la solution satellite reste la seule possible).

France Télécom a renforcé récemment sa proximité sur le territoire avec une antenne Drôme Ardèche favorisant un rapprochement des clients afin d'améliorer le temps de réactivité.

Les représentants des industries locales ont apprécié cette rencontre ainsi que les précisions apportées.

Des contacts personnalisés seront prochainement engagés entre les entreprises du bassin et les responsables de l'antenne 26/07 de France Télécom/ORANGE.

2 – LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS CULTURELS

Madame Pierrette CHANEAC présente les *prochains rendez-vous culturels* du 1^{er} semestre 2009 :

Samedi 28 / 03 - 16 h CONCERT "DE L'OPERETTE A L'OPERA"	salle de La Palisse
Vendredi 24 / 04 - 20 h 30 DANSE AU FIL D'AVRIL "TANGO SUMO"	salle de La Palisse
Vendredi 15 / 05 - 20 h 30 LE SHOW DU CHOC'	salle de La Palisse
Samedi 6 / 06 - 21 h TREMLIN MUSIQUES ACTUELLES	salle de La Palisse
Samedi 20 / 06 FETE DE LA MUSIQUE	Place Saléon Terras

3 – L'ARCHE DES METIERS

Madame Monique PINET expose les grandes lignes de la programmation 2009 :

Le thème de *l'espace* sera à l'honneur pour une saison riche en événements avec des rencontres, des animations, des conférences et des expositions inédites ...

Cette année 2009, proclamée « **année mondiale de l'astronomie** », sera fertile en émotions fortes !

Notamment avec **le parrainage exceptionnel de Jean-Pierre Haigneré, spationaute français**, qui sera présent lors de l'inauguration de **l'exposition officielle « Rêves d'espace »**, **le samedi 4 avril**. A cette occasion, Jean-Pierre Haigneré donnera une conférence-débat sur son incroyable expérience.

www.arche-des-metiers.com

Exposition temporaire

■ **Jusqu'au 15 décembre**

« *Entre ciel et terre* »

Exposition temporaire de la Cité de l'espace de Toulouse.

Parmi les temps forts 2009 ...

■ **Samedi 4 avril**

« *Rêves d'espace* »

« A l'occasion de l'inauguration officielle de la programmation sur l'espace et sous le parrainage exceptionnel de Jean-Pierre Haigneré, L'Arche vous invite pour une journée festive d'animations partout au Cheylard ».

Au programme : ateliers, expériences, animations et de nombreuses surprises suivis d'une soirée exceptionnelle « *Dans la peau d'un spationaute* » au cinéma Le Foyer.

4 – ACTES de VANDALISME

Monsieur Bernard MOISSON signale, qu'après un mois d'accalmie, la dernière quinzaine a été chargée en actes de vandalisme et diverses détériorations sur la voie publique :

- poubelles fixes arrachées, panneaux de signalisation tordus, dégradations de distributeurs de sacs pour déjections canines

- lors du week-end du 14 et 15 mars, les dégâts constatés s'élèvent à 2 500 € environ. Des regards des bouches d'égout ont été déplacés !... avec le danger que cela représente !...

- au cours du week-end du 21 et 22 mars, c'est à nouveau environ 2 000 € de dégâts qui ont été constatés, dont la détérioration d'une borne incendie sur la zone d'Arice et des barrières (toujours sur la zone d'Arice) qui ont été enlevées délimitant les bouches à clé du réseau d'eau (qui avaient été rehaussées par les services compétents et qui se trouvaient donc en saillie !...)

Monsieur le Maire précise que les démarches appropriées ont été engagées auprès de la gendarmerie.

5 – LECTURE de la NOTE de l'OPPOSITION

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la note rédigée par l'opposition et remise en début de séance par Monsieur Jacky BARBISAN à la secrétaire de séance :

Déclaration du groupe d'opposition séance du conseil municipal du 23 Mars 2009

LE CHEYLARD

« Notre groupe ne reconnaît pas la nature de ses interventions sur les comptes rendus des différents conseils municipaux. Malgré nos remarques formulées précédemment à plusieurs reprises, la situation n'a guère évolué .

D'autre part, nous devons vous dire que notre groupe refuse d'avoir à acter des projets et dossiers que nous ne pouvons à aucun moment consulter alors que nos demandes d'informations sont systématiquement écartées.

Notre groupe refuse en conséquence de s'associer à ce simulacre de démocratie alors que nous considérons que le conseil municipal doit être avant tout un lieu d'échanges et d'écoute permettant d'enrichir le débat démocratique au service de l'ensemble de la collectivité.

Aussi, devant cette attitude méprisante et partielle, nous ne participerons pas au vote du budget et préférons dès à présent quitter la salle devant l'inutilité de notre présence dans ce mode de fonctionnement révélateur d'un grand malaise exprimé par de très nombreux concitoyens ».

Monsieur le Maire constate que cette note est non signée.

Il rappelle que l'ordre du jour, comme le prévoit le *règlement intérieur*, doit être respecté comme dans toutes les assemblées délibérantes, "*sinon c'est l'anarchie*". Il note que, « *préalablement à l'élaboration du projet de budget 2009, diverses commissions ont été réunies, au sein desquelles l'opposition est représentée et invitée. Tous les dossiers lui sont donc communiqués* ».

Madame Sophie FONTANEL observe que "*les comptes de la commune sont de toute façon vérifiés par les services de la Trésorerie*".

Monsieur le Maire regrette que l'opposition ait quitté l'assemblée lors de cette séance, qui est la plus importante de l'exercice, puisqu'il s'agit du vote du budget. Il constate que la rédaction de la note, préalablement à la séance, implique une préméditation du comportement de l'opposition.

Revenant sur la chronologie de l'ordre du jour, **Monsieur le Maire** souligne l'importance majeure à le respecter.

Madame Nathalie MASSON relève que, lors de la *commission de finances* du 12 mars dernier, aucune observation n'a été formulée par le représentant de l'opposition.

Monsieur Bernard MOISSON remarque également que, lors de la dernière *commission des travaux*, le détail figurant sur le programme des investissements a été fourni aux membres présents et qu'aucune observation particulière n'a été émise.
"N'ayant pas voté le budget, comment l'opposition pourra-t-elle poursuivre le débat au sein de l'assemblée communale ?"

Monsieur le Maire déclare : *"Il n'y a ni logique ni débat républicain"*.

Au cours des échanges, diverses interventions poursuivent le débat :

Monsieur Gérard CUMIN et Madame Josette MANEVAL :

« C'est un comportement curieux et désobligeant ... Comment pourront-ils revenir au sein du Conseil et travailler normalement, sans avoir participé au budget ? »

Madame Marie-Christine ROURE :

« Les termes utilisés dans ce communiqué sont inconvenants et déplacés ... il n'y a jamais eu d'attitude méprisante de la part de notre groupe. »

Madame la 1^{ère} Adjointe rajoute :

« Avec plus de 7M d'Euros, sans augmentation d'impôts, pas d'emprunt, plus de 2,3 millions d'Euros de programmes d'investissement, le budget était-il à ce point inattaquable, que l'opposition ait prémédité un communiqué dactylographié, détournant l'objet du débat (vote du budget) et adopté la chaise vide et ainsi évité le débat démocratique ? »

Fin de séance à 22 h 50.

Dr J. CHABAL
Maire du Cheylard
Conseiller Général

